

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202306/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 10/06/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 juin 2023 s'est réuni à
En exercice : 19 la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 19
Votants : 19

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LBOUC Jacky, LEFFRAY Stéphane, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

Mme ROBIN est élue secrétaire de séance.

BOCAGE CENOMANS : PROJET DES VESTIAIRES DE FOOTBALL DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS

A la suite de la réunion qui s'est tenue le 9 juin 2023 en présence de Mme Carrière, M. Tardif et M. Violet pour la commune de Pruillé-le-Chétif et de M. Breteau et M. Lebouc pour la commune de Saint-Georges-du-Bois, des positions de principe ont été actées concernant le programme définitif du projet d'équipements de football :

- Accord unanime sur la nécessité de construire de nouveaux bâtiments à Saint-Georges-du-Bois ayant une capacité de 4 vestiaires
Les motifs principaux sont les suivants :
 - o L'utilisation du bâtiment actuel de Saint-Georges n'est pas possible pour les championnats car il est distant de plus de 100m par rapport au terrain de jeu
 - o Ces équipements sont indispensables pour permettre d'organiser 2 matches consécutifs de championnat (ce qui est impossible pour le club actuellement y compris à Pruillé)
 - o Ces équipements répondent au souhait du club de développer le football féminin
- Les données financières estimatives sont les suivantes :

DEPENSES	MONTANT HT
Construction 259m ² (soit 2 452€HT/m ²)*	635 000 €
Maîtrise d'œuvre	69 850 €
Autres honoraires, branchements	15 000 €
Dépenses imprévues	15 000 €
Parking de Pruillé-le-Chétif	20 000 €
Parking de Saint-Georges-du-Bois	10 000 €
TOTAL	764 850 €

* NB : le projet à 2 vestiaires était estimé à 360 000 €HT pour 151 m², soit 2385 €HT/m²

RECETTES	
Montant initial prévu dans l'emprunt	356 800 €
FEDER	340 000 €
Reste à combler	68 050 €
TOTAL	764 850 €

Ces données seront confirmées après l'ouverture des plis dans le cadre de l'appel d'offre.

- La nécessité de souscrire des emprunts complémentaires
 - o Un prêt de court terme
La subvention FEDER (340 000€) ne sera pas versée avant la réalisation de l'opération (prévoir un délai prévisible de 3 ou 4 ans). La TVA supplémentaire (estimée à 81 610€) ne sera récupérée que deux ans après avoir été acquittée.
Le besoin en prêt de court terme serait donc de 421 610 € (340 000€ + 81 610€). Avec un taux de 4%, la charge des intérêts serait de 16 864€, soit 8 432 € par commune par an.
 - o Un prêt classique
Le surcoût du projet (68 050 €) nécessitera de souscrire un prêt complémentaire remboursable sur une plus longue durée (conditions à définir).
 - o Validation du principe d'une répartition des coûts entre les deux communes à 50/50

A titre indicatif, la consultation pour la maîtrise d'œuvre pourrait être lancée fin août 2023, et celle du marché de travaux en novembre-décembre 2023.

Avec 16 votes « pour », 1 vote « contre » et 2 abstentions, les élus du conseil municipal valident le projet pour une réalisation à 4 vestiaires pour le montant mentionné ci-dessus. Ils invitent les représentants de la commune au comité syndical du SIVOM du Bocage Cénomans à entériner ces décisions lors de la prochaine réunion de cette instance.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

